

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n°22/2014**OBJET : DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PRE DES ROURES**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 2
Votants	: 22

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi seize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le huit avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Jean-Marc ISOARDO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames, Messieurs, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Erwann LE NEGRATE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle que les installations sportives du collège intercommunal, dénommé Gymnase du Bois de Saint Jaume sont situées sur le territoire de la Commune de Châteauneuf.

C'est à ce titre que la Commune est représentée au Conseil d'Administration du Collège du Pré des Roures par le Maire qui en est membre de droit.

Il rajoute cependant qu'il convient d'élire un suppléant dans les cas où il serait empêché.

Considérant que Madame Laurence MARGAILLAN, Adjointe aux Affaires Scolaires, est déjà l'interlocuteur principal entre la Commune et les écoles élémentaires de la Commune, Monsieur le Maire propose sa candidature afin d'assurer sa suppléance.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

DECLARE Madame Laurence MARGAILLAN, élue en qualité de suppléante au Conseil d'Administration du Collège Pré des Roures.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le